

# LA GRÈVE

## C'EST UN DROIT !

éducation  
**Sud**  
Union  
syndicale  
**Solidaires**

Personnels de l'éducation, titulaires ou non, stagiaires, contractuel·les : SUD éducation dépose toute l'année des préavis vous permettant d'être grévistes. Personne ne peut vous refuser ce DROIT ! C'est en construisant des rapports de force par la grève que nous nous ferons entendre et pourrons ainsi gagner de nouveaux droits, améliorer nos conditions de travail et les conditions d'apprentissage de nos élèves !



Je travaille dans une école,  
comment faire grève ?



## SE DÉCLARER GRÉVISTES

Depuis 2007, les enseignant·es du premier degré sont soumis·es à une restriction de leur droit de grève : il leur faut **déclarer 48 heures à l'avance** (dont au moins un jour ouvré) **leur intention de participer à une grève**, afin que la commune ait la possibilité d'organiser un "service minimum d'accueil". Seul·es les collègues exerçant des fonctions d'enseignement doivent faire cette déclaration préalable ; cela ne concerne donc pas les AESH ou les directrices et directeurs déchargé·es.

SUD éducation s'oppose à cette attaque de l'exercice du droit de grève et a toujours soutenu les enseignant·es qui refusent de se déclarer grévistes à l'avance. Nous proposons cependant sur notre site **un modèle de déclaration d'intention de grève** aux enseignant·es qui souhaitent l'envoyer à leur IEN (un simple mail avec cette déclaration suffit).

Cette déclaration ne présage en rien de votre participation effective à la journée de grève : vous pouvez l'envoyer sans avoir décidé d'être gréviste.

Si la grève est un **mardi**, je dois envoyer ma déclaration à mon IEN **avant samedi 23h59**.

Si la grève est un **jeudi**, je dois envoyer ma déclaration à mon IEN **avant lundi 23h59**.



## INFORMER LES PARENTS

Il est déterminant de **faire comprendre aux parents les motifs de la grève** ! En expliquant notre démarche, cela peut même nous permettre de créer des alliances avec elles et eux.

Si nous sommes soumis-es à une obligation de neutralité, celle-ci ne concerne que nos expressions vis-à-vis de nos élèves : ce n'est pas l'interdiction d'émettre une opinion auprès des parents (en faisant preuve de mesure dans l'expression d'une opinion : pas de diffamation, pas d'écart de langage). **La loi garantit notre liberté d'opinion et d'expression.**

En plus du mot prévenant les parents de votre participation à la grève, vous pouvez **distribuer une lettre détaillant les raisons de cette grève**. L'usage est de la distribuer en dehors de l'établissement et/ou sous pli fermé (agrafé sur lui même, dans une enveloppe...). Dans beaucoup de circonscriptions, la circulation de mots non-agrafés est tolérée dans les cahiers de liaison. Si tel est le cas, ne vous auto-censurez pas et profitez-en. Néanmoins, en cas de tensions avec l'inspection, la distribution aux familles en dehors de l'établissement minimise les risques.



## MOBILISER SES COLLÈGUES

Être plusieurs grévistes dans une même école, ça a toujours plus d'impact ! L'idéal étant de réussir à atteindre les 100% de grévistes et ainsi de fermer l'école. N'hésitez donc pas à en faire un sujet dans les salles des maître-sses ! Vous pouvez :

- **garnir le panneau syndical** (ou directement au mur, s'il n'y a pas de panneau, tant que ce n'est pas à la vue des élèves) de la salle des maître-sses, y relayer les tracts et communiqués de SUD éducation et y afficher les lieux et horaires de manifestations éventuelles ;
- **relayer les mails, tracts et communiqués** de SUD éducation par mail ou dans vos groupes de discussion de collègues pour que le sujet soit discuté ;
- **inscrire le point de la grève à l'ordre du jour d'un conseil des maître-sses**, y proposer une motion à envoyer à votre IEN et/ou une lettre adressée aux parents ;
- vous organiser avec vos collègues pour **prendre contact avec les écoles situées autour de la vôtre**, quitte à aller leur rendre visite un midi.

## SE MOBILISER LE JOUR J

N'hésitez pas à contacter votre syndicat local pour connaître les lieux et horaires des manifestations. Plus nous serons nombreuses et nombreux dans la rue, et plus le rapport de force et l'impact médiatique sera important.

Dans certains départements, des assemblées générales de grévistes sont aussi organisées : il est important de s'y rendre pour co-construire la grève avec ses collègues. **Etre nombreux•ses en manifestations et en assemblées générales, ce sont les conditions nécessaires à la reconduction de la grève !**

Nous savons qu'un jour ne suffira pas, il nous appartient désormais de **prendre conscience de notre force** et de l'impact que pourrait avoir la majorité des écoles du pays fermées plusieurs jours ou semaines de suite !

